

Le 31 janvier 2023

Débat d'orientations budgétaires 2023 : des investissements soutenus pour préserver l'environnement et la durabilité des ressources du territoire

Les politiques publiques initiées à l'échelle du territoire (mobilité, emploi, environnement, aménagement du territoire ou encore cohésion sociale) connaîtront en 2023 des choix et des priorités avec l'adoption, à l'horizon de la fin du 1^{er} semestre, du projet de territoire. Alors que la croissance de la population est continue, les possibilités d'investissements de l'agglomération se resserrent dans le cadre de son budget principal. Avec des recettes qui augmentent mais moins rapidement que ses dépenses croissantes, le niveau d'autofinancement se restreint d'année en année. L'agglomération souhaite toutefois encore maintenir pour 2023 les taux de fiscalité, le temps que l'ensemble des leviers soient analysés à la lumière des choix politiques. Il s'agit de tenir compte du contexte économique global des mois écoulés et de l'impact sur les ressources des foyers. L'équilibre des budgets annexes est quant à lui assuré, permettant de poursuivre les grands investissements en faveur d'une meilleure valorisation des déchets, de la protection des milieux naturels, ou encore pour sécuriser l'alimentation en eau potable, un enjeu désormais vital pour le territoire.

■ **Répondre aux enjeux environnementaux et garantir la qualité des services**

> Gestion des déchets : aller toujours plus loin dans la réduction et la valorisation

Si le budget ordures ménagères reste sous tension, l'évolution des bases permet d'atteindre l'équilibre, et la convergence des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères favorise l'harmonisation progressive du service.

En fonctionnement, l'année 2023 va être impactée essentiellement par :

- **Une tendance haussière des prix des prestations** : estimées entre 5 et 10 % sur les marchés de prestation de service, essentiellement liées à la hausse du coût du carburant, et une hausse de 200 K€ pour les prestations en déchetteries
- La mise en œuvre de l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023, entraînant une **hausse des coûts de transfert et de tri** des emballages papiers en mélange, et un changement des consignes de tri, soit + 330 K€.

Les dépenses d'investissement sont estimées à plus de **2,6 M€** :

- la poursuite du déploiement de **l'apport volontaire** (2M€)
- l'achat d'une benne à ordures ménagères pour la collecte en régie à Thonon-les-Bains
- la mise en œuvre du contrôle d'accès en déchetterie,
- la poursuite de travaux de maintenance et de mise aux normes des déchetteries.
- la fourniture de bacs pour les biodéchets et le renouvellement de 2 broyeurs.

> Assainissement : anticiper les équipements structurants et améliorer les performances

Les principaux chantiers visent à anticiper l'arrivée des équipements structurants – à l'image du lycée à Douvaine - et continuer à travailler à la sécurisation de l'environnement, notamment à l'est du territoire et Thonon-les-Bains. Pour l'année 2023, plusieurs actions seront engagées dans un objectif d'amélioration des performances du système d'assainissement, avec notamment :

- **l'étude de la suppression de la station d'épuration de Fessy-Lully** dont les rejets ne sont pas conformes ; en effet, la STEP doit être supprimée, avec transfert des effluents vers la STEP de Thonon, avec plusieurs

kilomètres de canalisations, sur un secteur impacté par la réalisation de l'autoroute. La première phase d'étude est estimée à 150 K€.

- **les conclusions de l'étude diagnostic portant sur la STEP de Douvaine** permettront de fixer le budget de l'opération de travaux d'extension de capacité.

- **l'extension du réseau d'assainissement collectif à Draillant** pour assurer la desserte du hameau de Cursinges, soit 55 branchements, pour un montant de 600 K€ pour 2023.

Le programme d'investissement est très ambitieux, avec près de 7,5 M€, répartis comme suit :

- mise en conformité du système d'assainissement de la **STEP de Thonon** : mise en séparatif de réseau unitaire et extensions de réseau (3 M€)

- amélioration des performances du système d'assainissement de la **STEP de Douvaine** : extensions de réseaux et élimination d'eaux claires parasites (1,5 M€)

- renouvellement de réseaux sur les différents systèmes (1,1 M€)

- gros entretien et renouvellement des équipements sur Postes et STEP (0,9 M€)

- diverses interventions sur réseaux (1 M€)

A noter la finalisation en cours du PPI assainissement (près de 90M€ d'investissements sur 10 ans)

> **Eau potable : s'adapter au contexte nouveau**

Le schéma directeur, en cours de finalisation, doit permettre de tirer les conséquences de la sécheresse rencontrée en 2022, et de prioriser rapidement les études et travaux à mettre en œuvre pour accélérer la sécurisation des ressources. Les travaux prévus pour 2023 sont inscrits en coordination avec les projets de voirie communale et dans la continuité des programmations établies par les producteurs d'eau antérieurs. Pour l'heure, des premières orientations à 15 ans ont été déterminées, pour un montant total d'investissement estimé à 144 M€.

Trois opérations importantes en 2023 :

- **la sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes d'Armoy et du Lyaud** : l'épisode de sécheresse a révélé des fragilités sur les capacités de production et l'absence de maillage interne au réseau desservant les différents secteurs de ces communes. Le forage du Crêt Boulanger (100 K€) sera donc raccordé de façon définitive au réseau, avec 3 maillages vers les réservoirs des Mouilles, de Grésy et des Couattons. Les réseaux d'Orcier et du Lyaud seront maillés au niveau du hameau des Granges, afin de pouvoir alimenter le réservoir de Trossy depuis les sources d'Orcier.

- **le renouvellement de la canalisation d'adduction du Col de Cou à Chez Pallin**. Le projet consiste à renouveler la canalisation maîtresse qui achemine l'eau de la source des Moises vers l'Ouest du territoire (600 K€).

- **la sécurisation de l'alimentation de l'ouest du territoire** : les études de faisabilité (100 K€) sont en cours pour l'examen de plusieurs tracés permettant d'alimenter le secteur des Voirons depuis l'usine de Chevilly, à partir d'un réservoir situé au Mont Boisy. Le projet sera complété en 2023 par une étude (50 K€) portant sur l'extension de la capacité de production de la station de pompage d'Yvoire et de l'usine de traitement de Chevilly.

■ **Budget principal : faire face aux investissements programmés**

> **Les principaux projets**

- **Aménagement de la Maison de l'agglomération** : ce lieu unique, sur 1645 m² avenue Jules Ferry à Thonon-les-Bains, est destiné à offrir un accès à l'ensemble des services de l'Agglomération en plein cœur de la ville centre. Il permettra la relocalisation de nombreux services existants répartis en ville mais également l'accueil de nouveaux services attendus comme le centre associé de la Cité des métiers du Grand Genève. A cette fin, l'autorisation de programme crédit de paiement (AP/CP) sera lissée afin de répartir les coûts sur plusieurs exercices pour un montant total estimatif de 4,5 M€.

- **Soutenir la politique de mobilité** : la mise en œuvre de la délégation de service public emporte en fonctionnement le versement d'une Contribution Financière Forfaitaire (CFF) nécessaire à l'équilibre de l'opération, pour environ 4 800K€ chaque année.

Des investissements majeurs sont par ailleurs programmés :

- aménagement du nouveau dépôt de bus à Anthy-sur-Léman (1,15 M€ en 2023, sur un coût total de 4,8 M€)

- acquisition de bus urbains (1,2 M€)

- poursuite de l'itinéraire cyclable Via Rhôna (1,1M€), notamment sur le tronçon Sciez/Excenevex

- sécurisation des arrêts de transports et déploiement de poteaux d'information voyageurs

- lancement prochain des travaux pour l'aménagement du P+R de Perrignier

- **La construction d'un complexe sportif (piscine et gymnase)** : un lissage devra être effectué lors du vote du budget primitif 2023 en raison d'un décalage dans la mise en œuvre du projet.

- En matière d'urbanisme, dans la continuité de 2022, l'année 2023 sera consacrée à l'élaboration du **PLUI-HM** à 25 communes

- Les **acquisitions foncières** se poursuivront pour les équipements d'envergure : gare routière, lycée...

- Conformément à la convention d'objectifs, une inscription de la **subvention à l'OTI** « la SPL Destination Léman » de 562000€ est prévue.
- Thonon Agglomération est également compétente en « **eaux pluviales urbaines** » et « **défense extérieure contre l'incendie** ». L'agglomération va ainsi se doter d'un schéma directeur qui permettra de connaître le patrimoine transféré et de disposer d'un plan d'actions et d'investissement pertinent. L'étude qui sera lancée cet été durera près d'1.5 ans avant d'aboutir au plan pluriannuel d'investissement (PPI) attendu.

> **Mais une situation financière fragile**

Sans attendre les orientations du projet de territoire pour la fin du premier semestre 2023, le budget principal demeure en forte tension : perte d'autonomie financière née des réformes étatiques, hausse des coûts liée à l'inflation, épargne brute à un niveau bien trop faible pour faire face aux investissements tels que prévus ce jour. Le projet de territoire devra être un projet politique clair et finançable. Cette capacité se traduira par le pacte financier et fiscal qui posera les modalités permettant de répondre à la tension croissante du budget principal. Parmi les problématiques posées, **quatre principaux axes de travail** se dégagent :

- **L'épargne brute du budget principal de l'agglomération se dégrade.** Alors qu'à la création de l'agglomération, elle s'élevait à 6,1M€, celle-ci est de 3,7 M€ au terme de l'année 2022.
- **Une augmentation forte et continue des participations extérieures.** Sur les 4 derniers exercices, c'est une hausse de 1M€ par an qu'il faut assumer : Pôle Métropolitain du Genevois Français, SIAC, SYMAGEV, GLCT, CGN... Une analyse de fond doit être engagée sur ces participations pour permettre à l'épargne brute de revenir à un niveau acceptable.
- **L'endettement** de l'agglomération est très mesuré et sain avec de 7,5 M€ en 2022. Il convient toutefois de le suivre de près au regard des investissements futurs à mener.
- **La compression des charges de fonctionnement** tout en respectant les contrats et engagements signés et assumant l'évolution des prix.

Synthèse des orientations 2023 du budget principal

En matière de recettes, il convient de retenir pour 2023 :

- La **stabilité des dotations de l'Etat** et une relative stabilité du FPIC
- Le **maintien des taux de fiscalité** avec une dynamique des bases de 7.1 % pour les impôts ménages (THRS, FB, FNB), 7% sur le produit de CFE et 3% sur la CVAE
- Des fonds genevois en progression à 3.3 M€
- Le versement mobilité devrait croître de 3.5% **sans modification du taux**
- La refacturation délibérée et mise en place depuis 2022 entre budget principal et les budgets annexes
- La poursuite des recherches de financements avec le développement des projets structurants en lien notamment avec la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique signé avec l'Etat et le Pôle Métropolitain du Genevois français début 2022.

En matière de dépenses :

- Depuis la création de l'Agglomération, le budget principal doit faire face à l'évolution des dépenses pour répondre aux enjeux des budgets annexes par le versement de subventions d'équilibre. Depuis 2022, les dépenses mobilité sont une fonction du budget principal suivie et analysée finement par suite de l'évolution du contrat (doublement des kilomètres commerciaux).
- En matière de masse salariale au global sur les budgets de l'agglomération (+ 1 045 286,05 € une fois annualisé l'ensemble des évolutions réglementaires), l'objectif est de développer une organisation des services en adéquation avec les projets et les compétences de l'Agglomération tout en s'engageant dans une mutualisation plus poussée notamment avec la ville centre (finances, ressources humaines...).
- Se doter des outils informatiques performants permettant une plus grande efficacité dans le travail des services et dans la réponse aux usagers.
- Faire face à l'augmentation des sommes versées au titre des participations et des cotisations aux syndicats et organismes dont l'Agglomération est membre (Pôle Métropolitain Genevois Français, SIAC, SYMAGEV, Adcf, Adil, Mission locale...).
- Développer une coordination entre membres du bloc communal pour pouvoir répondre de manière harmonisée et solidaire aux demandes haussières des prestataires dans le contexte mouvant des prix.

CONTACT PRESSE : Caroline Blondet

Service communication

+33 (0)4 50 31 25 00 | communication@thononagglo.fr